Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le 19 DEC. 2023
ID : 085-200023778-20231214-DL_2023_07_07-DE

PAYS DE SAINT GILLES CROIX DE VIE
AGGLOMÉRATION

République Française

Département
de la Vendée

Canton de
SAINT HILAIRE DE RIEZ

"PAYS DE SAINT-GILLES-CROIX-DE-VIE AGGLOMERATION"

Siège :

4 rue du Soleil Levant
CS 63669
85 806 Saint Gilles Croix de Vie Cedex

Effectif légal du Conseil : 47

Membres en exercice : 47

Membres présents : 36

DELIBERATION
n° 2023 - 07 - 07

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

du "Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie Agglomération"

Séance du 14 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 14 décembre, le Conseil du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération, dûment convoqué le 7 décembre 2023, s'est réuni à la Salle de Spectacles La Balise à Saint Hilaire de Riez, sous la présidence de Monsieur François BLANCHET.

Conseillers communautaires présents : André COQUELIN, Francine ZIMMERLIN, Yann THOMAS, Séverine BESSONNET LE CLEC'H, Dominique BRET, Frédéric FOUQUET, Thierry BIRON, Dominique MALARY, Thierry FAVREAU, Patricia ROUVREAU, Jean CANTIN, Philippe MOREAU, Catherine GALAND, Sonia CHARLOS, Isabelle TESSIER, Stéphane GUIBERT, Muriel HABERT, Laurent DURANTEAU, Christine BERNARD, Xavier BERNARD, Hervé BESSONNET, François BLANCHET, Denise RENAUD, Nicole BOULINEAU, Joël GIRAUDEAU, Sandra DUBOS, Jérôme MESNARD, Kathia VIEL, Jean-Yves LEBOURDAIS, Jean-Pierre STEPHANO, Vincent PIPAUD, Christine CRESTOIS, Evelyne CHAUVEL, Laurent BOUDELIER, Jean SOYER, Maryse AUGUIN.

Conseillers communautaires absents et excusés : Céline DELOMME, Jean-Baptiste RABINIAUX, Laurent REIGNIEZ, Isabelle DURANTEAU, Dominique SIONNEAU, Thomas PERROCHEAU, Jocelyne PICCIONI SERVADEI, Tiphanie JACOMINO, Olivier ROBIC, Valérie VECCHI, Lucien PRINCE.

Pouvoirs : Céline DELOMME à Frédéric FOUQUET / Jean-Baptiste RABINIAUX à Dominique MALARY / Isabelle DURANTEAU à Xavier BERNARD / Dominique SIONNEAU à Hervé BESSONNET / Thomas PERROCHEAU à François BLANCHET / Tiphanie JACOMINO à Christine CRESTOIS / Olivier ROBIC à Kathia VIEL / Valérie VECCHI à Laurent BOUDELIER / Lucien PRINCE à Maryse AUGUIN.

Isabelle TESSIER est désignée secrétaire de séance.

Fonds de concours « DSC 2023 » : examen de demandes

Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération
ZAE du Soleil Levant
CS 63669 - Givrand
85806 Saint Gilles Croix de Vie Cedex

Téléphone 02 51 55 55 55
Courriel accueil@payssaintgilles.fr

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le 19 DEC. 2023
ID : 085-200023778-20231214-DL_2023_07_07-DE

Lors de sa séance du 20 juillet 2023, le Conseil Communautaire a approuvé le montant de la Dotation de Solidarité Communautaire 2023. A ce titre et en complément il a décidé d'accorder à ses communes membres des fonds de concours communautaires.

Communes	Projet	Montant	Financements autres que fonds de concours	Fonds de Concours CDC PSG	Autofin. communal
Coëx	Création d'une liaison rue Caiveau/rue de l'Europe	123 300,00 €	0,00 €	14 989,46 €	108 310,54 €
Landevieille	Création de la maison d'assistante maternelle	349 021,50 €	174 510,75 €	30 684,53 €	143 826,22 €
Saint Maixent sur Vie	Travaux de voirie 2023 (rue Atlantique, La Savinière, La Cartrée)	124 860,55 €	0,00 €	40 190,11 €	84 670,44 €
Saint Révérend	Travaux de VRD aménagement rue du Point du Jour	169 094,60 €	0,00 €	38 910,68 €	130 183,92 €
L'Aiguillon sur Vie	Aménagement de la Coulée Verte	392 175,00 €	200 162,00 €	30 390,79 €	161 622,21 €
La Chaize Giraud	Travaux d'aménagement de voirie et d'équipements	55 295,32 €	0,00 €	25 469,53 €	29 825,79 €
	TOTAL	**1 213 746,90 €**	**374 672,75 €**	**180 635,10 €**	**658 439,12 €**

Le Conseil Communautaire,
Dûment convoqué,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le BP 2023,
Vu la délibération n° 2023-05-07 du Conseil Communautaire du 20 juillet 2023 relative à la Dotations de Solidarité Communautaire 2023,
Vu le rapport,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE :

<u>Article 1</u> : d'attribuer un fonds de concours de 14 989,46 € à la commune de Coëx pour la création d'une liaison rue Caiveau / rue de l'Europe présentée au titre du fonds de concours « DSC 2023 », de verser un acompte de ladite somme à hauteur de 80 %, soit 11 991,57 € et de verser le solde du fonds de concours attribué sur présentation par la commune du décompte général et définitif des travaux ;

<u>Article 2</u> : d'attribuer un fonds de concours de 30 684,53 € à la commune de Landevieille pour la création de la maison d'assistante maternelle présenté au titre du fonds de concours « DSC 2023 », de verser un acompte de ladite somme à hauteur de 80 %, soit 24 547,62 € et de verser le solde du fonds de concours attribué sur présentation par la commune du décompte général et définitif des travaux ;

<u>Article 3</u> : d'attribuer un fonds de concours de 40 190,11 € à la commune de Saint Maixent sur Vie pour les travaux de voirie 2023 (rue Atlantique, La Savinière, La Cartrée) présentés au titre du fonds de concours « DSC 2023 », de verser un acompte de ladite somme à hauteur de 80 %, soit 32 152,09 € et de verser le solde du fonds de concours attribué sur présentation par la commune du décompte général et définitif des travaux ;

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le 19 DEC. 2023
ID : 085-200023778-20231214-DL_2023_07_07-DE

Article 4 : d'attribuer un fonds de concours de 38 910,68 € à la commune de Saint Révérend pour les travaux de VRD, aménagement rue du Point du Jour présentés au titre du fonds de concours « DSC 2023 », de verser un acompte de ladite somme à hauteur de 80 %, soit 31 128,54 € et de verser le solde du fonds de concours attribué sur présentation par la commune du décompte général et définitif des travaux ;

Article 5 : d'attribuer un fonds de concours de 30 390,79 € à la commune de L'Aiguillon sur Vie pour l'aménagement de la Coulée Verte présentée au titre du fonds de concours « DSC 2023 », de verser un acompte de ladite somme à hauteur de 80 %, soit 24 312,63 € et de verser le solde du fonds de concours attribué sur présentation par la commune du décompte général et définitif des travaux ;

Article 6 : d'attribuer un fonds de concours de 25 469,53 € à la commune de La Chaize Giraud pour les travaux d'aménagement de voirie et d'équipements présentée au titre du fonds de concours « DSC 2023 », de verser un acompte de ladite somme à hauteur de 80 %, soit 20 375,62 € et de verser le solde du fonds de concours attribué sur présentation par la commune du décompte général et définitif des travaux ;

Article 7 : d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toute pièce relative à ces dossiers.

Fait et délibéré,
Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,

Givrand, le 18 décembre 2023

La Secrétaire de séance,

Isabelle TESSIER

Le Président,

François BLANCHET

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION Pays Saint Gilles Coeur de Vie 85800 GIVRAND

Certifié exécutoire par le Président compte tenu :
- de la transmission au contrôle de légalité le : 19 DEC. 2023
- de la publication sur le site www.payssaintgilles.fr le : 19 DEC. 2023

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : www.telerecours.fr.